

Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario

2018-19

Le programme de bourses d'études et de recherche en santé des femmes a été mis sur pied avec l'appui du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour faire en sorte que l'Ontario attire et retienne d'éminents chercheurs/euses qui se penchent sur l'étude de la santé des femmes. Pour l'année 2018-19, le programme offre jusqu'à :

- trois prix renouvelables d'une année, au montant de 25,000 \$ (plus une allocation de recherche de 1,000 \$) au niveau de la maîtrise;
- trois prix renouvelables d'une année, au montant de 35,000 \$ (plus une allocation de recherche de 2,000 \$) au niveau du doctorat;
- deux prix renouvelables d'une année, au montant de 50,000 \$ (plus une allocation de recherche de 5,000 \$) au niveau postdoctoral.

Toute personne qui souhaite soumettre une demande pour un prix des bourses de recherche en santé des femmes de l'Ontario doit le faire au plus tard le 1^{er} décembre 2017.

Prière de noter que cette annonce se rapporte uniquement aux nouveaux prix. Pour de plus amples renseignements relativement à un prix déjà en place, voir <http://cou.on.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/>.

Buts du programme

Les bourses d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario s'emploient à mettre sur pied une communauté qui atteint et même dépasse les standards internationaux d'excellence scientifique dans la création de nouveau savoir au sujet de la santé des femmes, qui mène à une meilleure santé pour celles-ci, à des services de santé et des produits plus efficaces à l'intention des femmes, et à un système de santé renforcé.

Cette communauté verra à :

- promouvoir, prêter secours et entreprendre une recherche interdisciplinaire intégrative relative à la santé des femmes en rapport avec des domaines tels que la recherche biomédicale, la recherche clinique et la recherche relative ayant trait aux services de santé, aux services de santé des femmes, à la santé des populations, aux dimensions sociétales et culturelles de la santé des femmes, aux influence à caractère environnemental de la santé des femmes;
- créer un environnement robuste de la recherche relative à la santé des femmes en Ontario, basée sur les standards internationalement acceptés d'excellence scientifique, et un processus rigoureux d'évaluation par les pairs, qui attirera, développera et retiendra

d'excellents chercheurs et chercheuses, et qui leur fournira l'occasion de contribuer au perfectionnement de la santé des femmes en Ontario et à travers le monde;

- intervenir en rapport avec des occasions relatives à la santé des femmes, à des menaces et des défis et accélérer la découverte de cures de traitements et d'améliorations relatives aux soins de la santé, à la prévention et aux stratégies de bien-être;
- promouvoir la dissémination du savoir relatif à la santé des femmes et à l'application de la recherche pour accroître la santé des femmes en Ontario;
- édifier la capacité de la communauté ontarienne relative à de la recherche en matière de santé des femmes par le développement de chercheurs et la provision soutenue d'appuis pour des carrières scientifiques en matière de recherche relative à la santé des femmes; et
- exercer un leadership à l'intérieur de la communauté de recherche en Ontario, et encourager la collaboration avec des individus et des organismes ontariens qui s'intéressent à la santé des femmes, ou à la recherche relative à leur santé.

Éligibilité et conditions relatives aux Prix

- Pour être éligible pour un Prix ontarien pour les chercheurs/euses en matière de santé pour les femmes, le demandeur doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au moment de la date limite de la demande.
- Pour être éligible à un prix au niveau de la maîtrise, un demandeur doit être inscrit comme étudiant/e à plein temps dans une université de l'Ontario au début de la période du prix (i.e., automne 2018), et doit rester inscrit/e comme étudiant/e à plein temps pendant toute la durée du terme du prix : un/une étudiant/e de maîtrise reste éligible jusqu'à la fin du sixième terme d'étude.
- Pour être éligible à un prix au niveau du doctorat un demandeur doit être inscrit comme étudiant/e à plein temps dans une université de l'Ontario au début de la période du prix (i.e., automne 2018), et doit rester inscrit/e comme étudiant/e à plein temps pendant toute la durée du terme du prix ; un/une étudiant/e au doctorat reste éligible jusqu'à le fin du 15^e terme d'étude.
- Pour être éligible à un prix postdoctoral, un demandeur doit être engagé en recherche à temps plein dans une université de l'Ontario au moment où il/elle se prévaudra du prix (i.e., 1^{er} septembre 2018) et doit avoir complété toutes les exigences relatives au doctorat et normalement pas plus tôt que le 31 janvier 2015). Dans le cas où un demandeur a complété toutes les exigences relatives au doctorat avant cette date, une explication (p. ex. éducation d'un/une enfant) doit accompagner la demande.
- Pendant le terme du Prix d'étude et de recherche en santé des femmes, le récipiendaire ne peut tenir aucun autre prix.
- Toute publication, quelle qu'elle soit, écrite ou orale, reliée à la recherche entreprise par un/une récipiendaire pendant le terme d'un prix d'une bourse d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario marquera l'appui du travail du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée par la natation qui suit :

Le Prix d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario provient d'un fond de capital du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Cette reconnaissance aura la préséance sur toutes les autres reconnaissances de support financier de montant égal ou moindre, et devra également indiquer que les points de vue exprimés dans la publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas celle du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Financement

Durant la période d'une année commençant en septembre 2018:

- le/la récipiendaire d'un prix de maîtrise touchera un montant de 8,333 \$ par terme pour chacun des trois termes d'inscription dans un programme de maîtrise d'une université de l'Ontario, tant qu'il ou elle n'aura pas dépassé le sixième terme de son programme de maîtrise;
- le/la récipiendaire d'un prix de doctorat touchera un montant de 11,666 \$ per terme pour chacun des trois termes d'inscription dans un programme de doctorat d'une université de l'Ontario, tant qu'il ou elle n'aura pas dépassé le 15^e terme de son programme d'étude doctorale;
- le/la récipiendaire d'un prix postdoctoral touchera 4,666 \$ par mois, pour chacun des douze mois dans lesquels il/elle est engagé à temps plein d'un programme postdoctoral de recherche dans une université de l'Ontario.

Dans tous les cas, les paiements seront émis par l'université, selon ses procédures habituelles et ses horaires (normalement des paiements mensuels égaux pendant la durée du terme) ; l'allocation de recherche justifiable pour couvrir les coûts directement reliés à la recherche, y compris l'équipement, les matériaux et fournitures, seront également remboursés par l'université selon ses procédures habituelles.

Processus de demande

Des formules de demande sont disponibles à <http://cou.on.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/> ou par l'entremise des bureaux des doyens d'études supérieures dans les universités de l'Ontario. Une demande complète de demande nécessite :

- une formule de demande complétée par le demandeur;
- le *curriculum vitae* du demandeur, qui devrait comprendre des renseignements relatifs aux critères d'éligibilité;
- une déclaration de non plus de 1,000 mots qui décrit la recherche à être entreprise pendant la période d'étude graduée ou postdoctorale, et un résumé de caractère non technique de moins de 500 mots, tous deux rédigés par le demandeur.

Une demande pour un prix de maîtrise ou de doctorat doit également comprendre

- les relevés du premier cycle et (si nécessaire) ceux des cycles supérieurs qui peuvent être soit :
 - les relevés de notes qui doivent être adressés directement par le bureau du registraire de l'université qui les a émis, ou
 - des copies vérifiées et certifiées comme exactes par le bureau du registraire de l'université ontarienne où le demandeur est inscrit à l'heure actuelle comme étudiant/e;
- des lettres confidentielles d'évaluation sur le/la candidat/e soumises par deux évaluateurs.

Une demande pour un prix postdoctoral doit aussi comprendre

- un court sommaire de leur thèse de doctorat de non plus de 300 mots;

- des lettres confidentielles d'évaluation sur le/la candidat/e soumises par quatre évaluateurs, dont deux
 - ne doivent pas être associés au candidat/à la candidate en tant que superviseur, membre du comité de supervision d'un demandeur, ou co-auteur ; et
 - dans toute la mesure du possible, ne sont pas en poste dans l'université à laquelle le demandeur était un/une étudiant/e de niveau postdoctoral.

Les lettres d'évaluation d'un demandeur pour n'importe lequel d'un prix (maîtrise, doctorat, post-doctorat) devraient porter attention à une évaluation de la recherche du/de la candidat/e jusqu'à maintenant, et à la recherche que le demandeur se propose d'entreprendre pendant la période du prix, et payant particulièrement attention aux critères de sélection décrits ci-après.

Le demandeur doit prier chaque évaluateur de transmettre l'évaluation électroniquement. Celle-ci ne doit pas être adressée au demandeur, mais directement au doyen des études supérieures à l'université du demandeur (c'est-à-dire l'université à laquelle le demandeur sera candidat/e, ou candidat/e postdoctoral/e pendant la période d'étude appuyée par le prix si la demande est réussie.) La date limite pour la réception des évaluations par le doyen est fixée au 1^{er} décembre 2017. À la même date le demandeur doit soumettre électroniquement les dernières parties de la demande du doyen.

Il est de la responsabilité du doyen qui appuie la demande de soumettre le dossier complet, qui devrait être transmis électroniquement à ExecDirectorQA@cou.on.ca au plus tard le 31 janvier 2018. Le doyen qui appuie la demande doit aussi certifier, par écrit, l'éligibilité du demandeur, et indiquer pour tout demandeur du niveau de la maîtrise ou du doctorat, à quel terme de leur programme le demandeur se trouvera au commencement du prix.

Processus de sélection

Les membres du Comité de sélection sont nommés par les doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario, et sont choisis par le Conseil ontarien des Études supérieures.

Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario au niveau de la maîtrise et du doctorat relativement à leur talent, à l'excellence de leur travail, à la vision qu'ils apportent à leurs efforts, et à l'impact que le comité attend des résultats de leur travail, indiqué par :

- Le programme d'étude et de recherche et sa contribution potentielle à l'avancement des connaissances relatives à la santé des femmes ;
- Les résultats passés d'ordre académique, démontrés par les relevés de notes, les prix et les distinctions ;
- L'expérience professionnelle et académique pertinente, y compris l'entraînement à la recherche, comme le démontrent des communications données dans le cadre de conférences et la quantité des publications produites ;
- Des lettres d'évaluation; et
- La pertinence du choix d'une institution et d'un investigateur supervisé.

Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario au niveau postdoctoral en fonction de leur talent, de l'excellence

de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leur efforts et de l'impact qu'ils envisagent de leur travail, comme suit :

- Le programme d'étude et de recherche et sa contribution potentielle à l'avancement du savoir relativement à la santé des femmes;
- Le niveau d'originalité et la contribution attendue de l'avancement de la connaissance relative à la santé des femmes;
- La signifiante de la recherche relative à la santé des femmes, comprise à la fois comme scolaire ou intellectuelle, de même que sociale et culturelle;
- La pertinence de perspectives théoriques;
- La pertinence et le caractère efficace de stratégies de recherches ou de méthodologies;
- La pertinence et l'efficacité de plans destinés à communiquer des résultats de recherche tant à l'intérieur et, en situations appropriées, au-delà du domaine académique;
- En situation appropriée, la nature et la mesure de la formation de recherche;
- Lettres d'évaluation; et
- La pertinence du choix d'une institution et d'un investigateur supervisant.

Toute université qui veut parrainer un/une candidate peut soumettre non plus de deux candidatures par niveau de prix (maîtrise, doctorat, et postdoctoral), jusqu'à six demande en tout. On s'attend, par conséquent, à ce que les universités sélectionnent les demandeurs, en tenant particulière attention aux critères de sélection décrits ci-dessus.

Renseignements et Demandes

Si vous souhaitez vous renseigner au sujet de quelque aspect que soient les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes, adressez un courriel à ExecDirectorQA@cou.cou.ca, ou communiquez par téléphone au 416-979-216, poste 235. Pour soumettre des demandes, les doyens des études supérieures sont priés d'adresser un courriel à ExecDirectorQA@cou.cou.ca.